

Critères d'admission à la prématernelle la Capucine

En tant que parent, votre enfant est admissible à la scolarisation en français si vous êtes citoyen canadien et si vous répondez à l'un des critères suivants énoncés à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

- votre première langue apprise et encore comprise est le français OU
- vous avez reçu votre enseignement primaire en français, au Canada OU
- l'un de vos enfants a reçu ou reçoit son instruction primaire ou secondaire en français, au Canada.

Veillez noter :

- L'enseignement en français mentionné ci-dessus doit être en français langue première et non en immersion française.

Comme nous sommes une école maternelle, la Capucine ne peut accepter que les enfants qui sont

- âgés de 3 à 5 ans
- qui sont entièrement propre

Nous donnons la priorité aux familles qui:

- sont francophones ou à dominante francophone OU
- ont au moins un des parents qui parle couramment le français OU
- ont, au minimum, une compréhension de base du français..

Veillez noter :

- Une rencontre avec l'un ou les deux parents peut être demandée dans le cadre de la procédure d'inscription.
- La Capucine se réserve le droit de placer l'enfant au groupe qui lui semble le mieux adapté en fonction de son développement linguistique et de ses capacités en français.
- La Capucine accueille également les francophones non canadiens.